COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU H

EXTRAIT DU REGISTR DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 18/07/2025 Recu en préfecture le 18/07/2025 Publié le 18/07/2025 RAT ID: 074-247400682-20250708-2025_120-DE

Nº 2025-120

OBJET:

SYANE: désignation des délégués de la CCHC

> L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 juillet 2025

Présents:

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse. MM. FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote:

votants :	24
pour :	24
contre:	00
abstention :	00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe,
- par M. BERGER Jean-François à M. FOURNET Bernard,
- par Mme VERNET Josette à M. BEARD Patrick,
- par Mme LEFANT Myriam à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. CHALENCON William à M. VUAGNOUX Jean-Louis,
- par Mme VERMANT Rebecca à Mme BERNAZ Célia.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle que le conseil communautaire, par délibération prise le 10 juin 2025, a décidé d'adhérer au SYANE à compter du 1er juillet 2025. Elle souligne qu'il lui appartient désormais de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la CCHC. Pour ce faire, et compte tenu de la délibération n° 2024-042 prise le 16 avril 2024, elle propose de procéder à l'élection de ces délégués par vote à main levée. Jean-Claude MORAND et Maryse GRENAT sont candidats.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- désigne Jean-Claude MORAND en tant que délégué titulaire,
- désigne Maryse GRENAT en tant que délégué suppléant,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE Reçu en Préfecture Le:..... Publié ou notifié Le :



Le secrétaire de séance Gérald LOMBARD

